

Session 13

La prospérité se diffuse, mais...

Jean-Pierre Ménanteau

Humanis

Je voudrais donner ma vision en tant que dirigeant d'un grand groupe de l'économie sociale et solidaire et vous exprimer la profonde modernité, d'un point de vue économique, social et politique, de l'idée d'une protection sociale innovante et partagée – et cela pour tous les pays.

Cette notion est au cœur de nos échanges sur la prospérité partagée. Elle est un des défis majeurs du XXI^e siècle auxquels vont devoir faire face au niveau mondial tous les pays quel que soit leur niveau de prospérité.

Lorsque nous regardons l'état de la richesse des nations que voyons-nous ? Tout d'abord, poursuivant les tendances fortes du XX^e siècle, on constate au niveau mondial que l'extrême pauvreté est en net recul dans le monde : la part de la population mondiale vivant avec moins de 1,25\$ par jour a été divisée par deux. Assurément, la prospérité se diffuse.

Pour autant, 1,2 milliard de personnes continuent de vivre dans l'extrême pauvreté, la crise économique a creusé un déficit d'emplois au niveau mondial et on note un creusement radical des écarts de richesse au cours des trente dernières années :

- aujourd'hui, les 85 plus grandes fortunes au monde possèdent autant que la moitié la moins riche de la population mondiale ;
- ou encore les 10% les plus riches détiennent 86% de la richesse globale.

La question du partage de la prospérité ne se pose pas que pour les pays émergents : parmi les pays occidentaux, le cas de la France montre aussi une hausse des inégalités de revenus ces dix dernières années. Elle résulte non seulement de la progression des hauts revenus, mais également, depuis 2008, d'une baisse des revenus des plus pauvres. Il s'agit d'un retournement historique : depuis les années 1970, le taux de pauvreté en France n'avait cessé de diminuer.

Autrement dit, la richesse des nations n'est pas toujours synonyme de prospérité pour toute leur population. Or, l'histoire économique montre qu'aucun pays n'a connu une prospérité durable en conservant de profondes inégalités. Ce point est également au fondement des travaux de John Rawls pour qui, si les inégalités sociales et économiques sont légitimes, elles doivent se faire dans une juste égalité des chances et surtout « procurer le plus grand bénéfice aux membres les plus désavantagés de la société. » C'est bien une logique de prospérité partagée qui est au cœur de sa philosophie politique.

Le chemin parcouru en termes de réduction de l'extrême pauvreté risque de se faire progressivement dans l'autre sens si ne se développe pas une protection sociale innovante et partagée.

Il ne s'agit pas de promouvoir la mise en place de ces filets de sécurité uniquement par générosité, sens du partage ou charité, mais bien parce qu'il faut construire une prospérité durable qui ne peut être que partagée. Or il existe un système de partage institutionnel et structurel du risque et de la richesse et qui permet une croissance durable : la protection sociale. Elle joue un rôle essentiel d'amortisseur des chocs économiques et sociaux et un rôle de réduction ou d'assurance contre les mauvais risques (à la différence des risques rémunérés que prend l'entrepreneur). Or ces risques viennent limiter la productivité, l'entrepreneuriat et l'investissement condition nécessaire de la croissance, des profits et des emplois de demain.

A fortiori dans le contexte post crise de 2008, la mise en place d'une protection sociale revêt un enjeu économique majeur pour assurer les fondements d'une croissance durable. C'est ce que montrait le rapport de Michelle Bachelet, ancienne présidente du Chili, sur la notion de socle de protection sociale : la protection sociale est un élément créant de la richesse en contribuant au développement. Elle n'est pas un frein à la croissance, bien au contraire.

Aujourd'hui, 3 humains sur 4 n'ont pas de protection sociale et leurs pays devraient être incités à la développer car ce n'est pas un luxe de pays riche – Martin Hirsch proposait ainsi que l'on se donne un objectif de couverture de 75% de la population en 2030 au niveau de la communauté internationale. Le développement d'une protection sociale est au contraire une façon d'organiser des redistributions favorables non seulement à la stabilité politique (politique d'équité), mais aussi au progrès économique (en favorisant un cadre stable pour l'entreprise et pour les hommes et les femmes qui la composent et en améliorant la santé et le bien-être de la population qui sont corrélés à son potentiel de croissance).

En Afrique, par exemple, le rapport Bachelet montrait que le traitement contre les parasites intestinaux coûtait moins d'un demi-dollar par an et réduisait l'absentéisme scolaire de façon drastique et il en résultait à terme un accroissement de 20% des revenus des enfants concernés à l'issue de leur scolarité.

Ainsi, il ne faut pas s'enrichir pour se protéger, mais bien se protéger pour construire la prospérité de demain.

La protection sociale est une idée d'avenir parce qu'elle favorise la croissance et parce qu'elle permet de construire du développement économique sur une base durable.

C'est ainsi que cette question se pose aussi de façon centrale dans les pays occidentaux du fait de la hausse des disparités et notamment de l'augmentation de la pauvreté (le quart monde). Les débats autour de l'Obama care montrent que la question de la protection sociale est très disputée et que nous sommes tous face au défi du renouvellement des modèles de protection sociale dans les pays occidentaux.

Dans ces débats très complexes, il est difficile de trouver un équilibre entre :

- le coût de la protection sociale pour les finances publiques ;
- le niveau de socialisation de la couverture des risques économiques, sanitaires et sociaux ;
- son rôle économique de stabilisateur automatique et de couverture des risques d'autre part ;
- son rôle en matière de cohésion sociale (par exemple en matière de solidarité inter-générationnelle).

Dans ces débats qui animent tous les acteurs du monde de l'assurance et des fonds de pension, les compromis tournent souvent autour de la segmentation des niveaux de risques et de couvertures (couverture obligatoire ou de base, couverture complémentaire, couverture individuelle ; retraite de base, retraite complémentaire, sur-complémentaire...) qui permettent de paramétrier de plus en plus les niveaux de protection et d'assurance et les niveaux de socialisation des risques.

Ces débats posent également la question de la place que doivent prendre respectivement l'État, les acteurs d'intérêt général en concurrence et les acteurs purement concurrentiels. De grandes recompositions sont à prévoir.

Le développement d'une protection sociale innovante et partagée sera assurément un des chantiers majeurs pour les politiques publiques du XXI^e siècle car il faut tout à la fois renouveler le modèle dans les pays et en inventer un dans les pays qui en sont dépourvu. Mais dans tous les cas, s'en passer serait une erreur et la réalité économique et politique rattraperait rapidement les gouvernements ou les partenaires sociaux oubliieux de leur rôle de mutualisation de la couverture des risques économiques et sociaux.

Le contrat social d'un pays doit ainsi prévoir des amortisseurs sociaux pour protéger les populations pauvres et vulnérables des chocs économiques et sociaux.

La protection sociale, une protection sociale modernisée et innovante, est une condition essentielle de la prospérité partagée et de la prospérité tout simplement car elle permet à chacun, aux entrepreneurs, aux consommateurs, comme aux citoyens d'envisager l'avenir avec assurance et donc de faire des projets, d'investir et de tracer la voie d'une croissance durable et partagée dans une société de confiance.